

News Release

Communiqué

Minister for
International
Trade



Ministre du
Commerce
extérieur

N^o 107

Le 11 mai 1989

LE PUBLIC EST INVITÉ À FAIRE PARVENIR AU GOUVERNEMENT,
AVANT LE 30 JUIN 1989, TOUT COMMENTAIRE QUANT AUX OBJECTIFS
D'ACCÈS AUX MARCHÉS POURSUIVIS PAR LE CANADA
DANS LE CADRE DE L'URUGUAY ROUND

Le ministre du Commerce extérieur, John C. Crosbie, a annoncé aujourd'hui que le gouvernement invite les producteurs, les exportateurs et les autres Canadiens intéressés à lui soumettre des présentations écrites esquissant spécifiquement leurs intérêts dans les négociations sur l'accès aux marchés qui sont menées dans le contexte du Uruguay Round. Les négociations ont été lancées en septembre 1986 sous les auspices de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT). Les négociateurs entreprennent maintenant les discussions sur le fond et sur le détail; ils espèrent avoir terminé leurs travaux avant la fin de 1990.

En demandant les vues des producteurs canadiens et des autres parties intéressées, le Ministre a déclaré : "Le Canada a un enjeu important dans ces négociations. Maintenant que nous avons conclu l'Accord de libre-échange avec les États-Unis, les négociations au GATT nous offrent la possibilité d'élargir davantage nos débouchés extérieurs et de renforcer la compétitivité de nos entreprises. Le Canada, à titre de grande nation commerçante, se doit d'exploiter pleinement les gains qui pourraient être réalisés pendant l'Uruguay Round."

M. Crosbie, qui accueillait les ministres du Commerce du GATT à Montréal en décembre 1988, a rappelé qu'en ce qui concerne les conditions d'accès des produits manufacturés, des produits provenant des ressources naturelles et des produits agricoles, les cadres de négociation prévoient une réduction substantielle des barrières tarifaires et non tarifaires dans le monde entier, afin de développer encore davantage les échanges internationaux.

.../2

Canada

Le but de cette invitation faite aux producteurs et aux exportateurs canadiens de soumettre des présentations écrites est de donner au gouvernement la meilleure idée possible des intérêts commerciaux qui peuvent être spécifiquement favorisés dans les négociations. Ce processus s'ajoutera aux consultations permanentes qui se tiennent avec le secteur privé par l'entremise du Comité consultatif sur le commerce extérieur et des groupes de consultations sectorielles. Le gouvernement veut s'assurer que tous les renseignements pertinents sont pris en considération dans la formulation des positions canadiennes. M. Crosbie a dit : "Nous voulons que toutes les parties intéressées, qu'il s'agisse d'entreprises, de syndicats ou d'autres groupes, aient la possibilité de faire connaître au gouvernement leur expérience et leurs intérêts dans le commerce international. Nous voulons que les Canadiens nous aident à identifier nos marchés des années 1990."

Les parties intéressées à soumettre leurs vues au gouvernement devraient le faire avant le 30 juin 1989. Les présentations écrites devraient être envoyées à l'adresse suivante : Bureau des négociations commerciales multilatérales, ministère des Affaires extérieures, Édifice Lester B. Pearson, tour C, 3^e étage, 125, promenade Sussex, Ottawa (Ontario) K1A 0G2 (télécopieur : 613-996-9103). Les présentations seront examinées par un comité réunissant des représentants de tous les ministères intéressés : Finances, Industrie, Sciences et Technologie, Pêches et Océans, Énergie, Mines et Ressources et Agriculture.

L'Annexe ci-jointe contient d'autres informations sur les présentations.

Pour de plus amples renseignements, les médias peuvent communiquer avec :

Abbie Dann
Service des relations avec les médias
Ministère des Affaires extérieures
(613) 995-1874

ANNEXE

L'Uruguay Round entrera bientôt dans la phase des négociations sur le fond et le Canada, en tant que participant actif, négociera avec tous les pays, sous les auspices de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), pour réduire les obstacles qu'ils posent à leurs importations de biens et de services canadiens. Les participants au processus négocieront des réductions dans les obstacles tarifaires et non tarifaires qu'ils appliquent actuellement aux marchandises. Les sociétés ou les producteurs canadiens qui exportent ou importent déjà ou qui sont intéressés à le faire ont un enjeu direct dans le résultat des négociations au GATT. Afin que le gouvernement puisse mieux servir ces intérêts, le grand public est invité à présenter ses vues sur cette importante question.

Nous souhaitons également obtenir les avis du Comité consultatif sur le commerce extérieur (CCCE) et des groupes de consultations sectorielles sur le commerce extérieur (GCSCE). Ces groupes, qui ont été reconstitués depuis la conclusion de l'Accord de libre-échange pour fournir des conseils sur les points discutés dans les négociations du GATT et sur d'autres questions commerciales, tenteront de donner d'ici le milieu de l'été les vues détaillées du secteur privé sur certaines questions d'accès aux marchés liées au commerce des marchandises. Le gouvernement fédéral consulte aussi étroitement les gouvernements provinciaux et les territoires. Les parties intéressées qui ont déjà communiqué leurs vues à ces organismes ou aux administrations provinciales ou territoriales ne sont pas tenues de faire une présentation distincte au gouvernement, sauf si elles le souhaitent.

Les présentations devraient être aussi spécifiques que possible en ce qui concerne les produits (en donner si possible les positions tarifaires dans le Système harmonisé) et les pays d'exportation qui vous intéressent; elles devraient aussi identifier, le cas échéant, les obstacles (tarifaires ou non tarifaires) actuellement posés aux exportations canadiennes de produits manufacturés, de produits provenant des ressources naturelles, de produits agricoles et de produits alimentaires. Comme exemples de barrières non tarifaires qui font actuellement l'objet de négociations au GATT, mentionnons les limites quantitatives ou contingents d'importation, les arrangements de licences d'importation, les pratiques d'achat discriminatoires des gouvernements et les autres mesures gouvernementales qui restreignent ou empêchent le commerce. Il faut noter que, étant donné l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, la question de notre accès au marché des États-Unis a été largement réglée. Mais certaines mesures non tarifaires comme les pratiques reliées aux achats publics sont aussi visées par les négociations du GATT, et nous accueillerons volontiers vos observations sur ces questions ou sur d'autres mesures.

Les requérants souhaiteront peut-être aussi présenter des observations sur l'utilité de réduire ou d'éliminer certains taux de droits que le Canada applique en vertu du Tarif des

douanes, ou d'autres mesures qui servent à protéger la production canadienne de marchandises. Ces observations devraient esquisser, le plus spécifiquement possible, l'effet probable de telles réductions.

Des renseignements sur le requérant seraient aussi utiles : par exemple, des données courantes sur la production et l'exportation des marchandises concernées, le nombre d'employés et d'autres informations pertinentes.

Veillez indiquer si des informations sont confidentielles.

Pour plus amples renseignements, communiquez avec:

Kevin Gore (613) 992-7259
Accès aux marchés
Bureau des négociations commerciales
multilatérales
Ministère des Affaires extérieures
Édifice Lester B. Pearson
Tour C, 3^e étage
125, promenade Sussex
Ottawa (Ontario)
K1A 0G2